

# RÉUNION D'INSTANCE DES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ DE FRANCE 3 CÔTE D'AZUR

**Jeudi 18 juin 2026**

## **Étaient présents :**

**La direction :** Samuel Peltier, directeur régional, Maryline Camacho, responsable des ressources humaines, Séverine Achard, IRH, Anne De Geoffroy, secrétaire de direction (en visio).

**Les représentants de proximité :** Coralie Chaillan, Laurence Collet, Denise Delahaye et Frédéric Gramond.

**Interventions en visio :** Anne-Sophie Maxime, directrice des antennes et des contenus, Jérôme Comin, coordinateur numérique

## **1 ≥ ACTUALITÉS DE L'ANTENNE**

### **• Le festival de Cannes**

La direction félicite l'ensemble des équipes mobilisées lors de la couverture du Festival de Cannes 2026.

Selon la direction, cette édition a été plus calme que celle de l'année précédente, avec moins de polémiques et une présence moindre de stars. Les audiences ont été légèrement en retrait, dans des proportions comparables à celles observées par les autres médias.

La direction souligne toutefois les très bons résultats obtenus sur les réseaux sociaux, notamment grâce aux vidéos verticales. Parmi les contenus les plus performants figurent notamment :

- une vidéo mettant en scène [Gilles Lelouche](#), ayant généré plus d'un million de vues cumulées sur tous les réseaux sociaux,
- un sujet consacré aux personnes recherchant des invitations gratuites pour le Festival, figurant parmi les contenus les plus consultés sur TikTok avec environ 60 000 vues ;
- plusieurs contenus consacrés au sosie de Michael Jackson ou à la plage [Brigitte Bardot](#).

La stratégie éditoriale reposait davantage sur des vidéos conçues spécifiquement pour les formats verticaux et sur la réutilisation de contenus issus des journaux télévisés.

## • Le Mondial à pétanque

Le Mondial à Pétanque se déroulera du 4 au 8 juillet. La direction prévoit un dispositif renforcé sur l'ensemble des supports en TV et sur le numérique :

- demandes de décrochages quotidiens en TV
- couverture tous les après-midis (TV ou numérique), y compris pour les finales handi-pétanques du 8 juillet

Plusieurs dispositifs seront déployés :

- retransmission du match des célébrités ;
- diffusion des « night sessions » sur YouTube et france.tv ;
- organisation de triplettes de célébrités au profit d'associations caritatives ;
- entretiens numériques consacrés aux enjeux de la pétanque.
- une émission quotidienne intitulée « 100 % Pétanque » sera proposée durant la compétition, sous la forme d'un débriefing de 13' diffusé sur france.tv et YouTube.

Les extraits les plus marquants pourront être diffusés sur les réseaux sociaux afin de les valoriser.

La direction précise qu'un **jour supplémentaire de couverture** est prévu cette année, avec une installation dès le vendredi au lieu du samedi. Cela est dû en partie au changement de l'organisateur (La marseillaise) qui a amené plusieurs nouveautés.

## • Les commémorations de l'attentat de Nice

### 12 juillet : la marche des Niçois

Le 12 juillet aura lieu une marche commémorative, qui démarrera au niveau de l'hôpital Lenval et se terminera au kiosque à musique du jardin Albert 1er, où les Niçois sont invités à déposer une rose. L'idée est de la faire vivre en direct grâce à un plateau léger, et 2 journalistes en duplex. L'un sera positionné au sein de la marche, l'autre à l'arrivée, un dispositif similaire à celui utilisé lors des opérations « Bardot »

Un décrochage télévisé est prévu entre 8 h 30 et 10 h 30. Donc, le dispositif comprendra :

- un plateau léger installé sur la Promenade des Anglais, au niveau du théâtre de Verdure,
- deux duplex, ou plus,
- une réalisation assurée depuis Antibes.

Une demande d'autorisation de vol de drone a également été faite.

## 14 juillet

Le Président de la République est annoncé comme présent. Un « pool » assurera la fourniture d'un flux vidéo commun.

La direction est dans l'attente des arbitrages de France 2 concernant le dispositif national. Si France 2 ne déploie pas de dispositif particulier, la rédaction prévoit soit une couverture télévisée, soit une couverture numérique.

Le JT soir sera réalisé en direct de Nice, aux abords du Théâtre de Verdure.

Le véhicule de production léger (VPTL) servira également à capter le spectacle de drones prévu aux alentours de 22h avant l'allumage des 86 faisceaux lumineux prévu à 22h34 (heure de l'attentat).

- **Diffusion nationale d'une enquête régionale**

Une version de 15' d'un EDR réalisé à Antibes et traitant de l'attentat du 14 juillet sera diffusée au niveau national le **samedi 18 juillet à 11 h 15**. L'audience, à cet horaire-là, est estimée à environ **500 000 téléspectateurs**.

- **Les Ateliers de Jacqueline**

La direction indique que certains projets éditoriaux naissent directement de propositions formulées par des salariés.

Dans ce cadre, **David Da Meda et Jacqueline Pozzi ont proposé un programme consacré à la découverte du travail d'artistes de la région**, avec une immersion au sein de leurs ateliers reconstitués à l'aide d'un fond vert.

Les questions qui se posent : avons-nous les moyens techniques et humains de détacher des équipes pour développer ce projet ? En 2025, des crédits résiduels avaient permis de financer un pilote.

**En 2026, l'absence de ressources budgétaires conduit à la recherche d'un financement externe via la régie publicitaire afin d'obtenir un parrainage.**

Pour ce faire, **le format du pilote de 7' est ramené à 4'30**.

Une diffusion serait envisagée pendant les vacances scolaires ou sur les tranches locales du week-end. La directrice des antennes et des contenus précise : *“Si nous parvenons à obtenir un*

*partenaire, le programme pourra continuer. Dans le cas contraire, il sera difficile d'aller plus loin."*

## • Plage au spectacles

Comme chaque année, dans le cadre de l'opération « Plages au spectacle », le réseau national met à disposition des antennes régionales plusieurs créneaux de seconde partie de soirée. Ces espaces permettent de diffuser des spectacles, des captations de concerts, des festivals ou d'autres productions culturelles lorsque les régions en disposent. Cette été, **4 tranches de 120 minutes en seconde partie de soirée seront disponibles en PACA.**

Des échanges ont également eu lieu avec France 4, qui s'intéresse à plusieurs formats culturels produits intégralement par les régions : MusicBox, Abdul fait son cinéma, etc.

Plusieurs programmes pourraient être diffusés dans d'autres régions grâce à l'existence de versions plus courtes. Cette logique de partage permet de donner une visibilité plus large aux productions aux contenus réalisés par les équipes régionales.

Parmi les exemples cités figure notamment la couverture du concert de Soprano au Stade Vélodrome. Globalement, l'objectif est de favoriser la circulation des contenus régionaux sur les antennes nationales.

## • La grille d'été et ses JT communs

La grille habituelle des programmes prendra fin le 3 juillet.

Les JT communs se dérouleront les jours suivants en **juillet** :

- **Samedi 11, dimanche 12, lundi 13 et mardi 14 juillet : pilotage Antibes**
- Samedi 18 et dimanche 19 : pilotage Marseille
- Samedi 25 et dimanche 26: pilotage Marseille
- **Lundi 27 au vendredi 31 : pilotage Antibes**

Et de la manière suivante en **août** :

- Samedi 1 et dimanche 2 : pilotage Marseille
- Lundi 3 au vendredi 7 : pilotage Marseille
- **Samedi 8 et dimanche 9 : pilotage Antibes**
- **Lundi 10 au vendredi 14 : pilotage Antibes**
- Samedi 15 et dimanche 16 : pilotage Marseille
- **Samedi 22 et dimanche 23 : pilotage Antibes**
- Samedi 29 et dimanche 30 : pilotage Marseille

Ensuite les éditions retrouvent leur périodicité habituelle.

## 2 ≥ POINT EMPLOI / RECRUTEMENT

La campagne de recrutement d'un alternant OPS est en cours de finalisation. Ils sera avec nous à partir de septembre , pour une durée de 16 mois.

Concernant le poste de CEN, la campagne de candidature est achevée, les entretiens ont eu lieu. L'un des candidats a été sélectionné pour un essai durant l'été.

Les RP interpellent la direction sur la publication de 7 postes de journalistes publiés sur le réseau, aucun en PACA.

*« Nous devons ajuster le calendrier en fonction des contraintes budgétaires. » Marilynne Camacho*

La direction précise que la situation budgétaire de mi-parcours sera déterminante pour déterminer si des recrutements pourront être engagés avant la fin de l'exercice. Elle explique que les recrutements doivent être arbitrés en fonction de plusieurs paramètres : **les besoins** remontés par les chefs de service, **les contraintes techniques et rédactionnelles**, ainsi que la **situation budgétaire** en cours d'année.

S'agissant des rédacteurs en chef adjoints (RCA), les RP demandent à la direction la mise en place de contrats long pour les remplaçants.

La direction répond y être favorable mais ne pas être parvenue jusqu'à présent, à trouver des candidats disponibles sur des contrats longs. L'objectif de la direction est d'éviter que certaines situations de tension ou de sous-effectif ne s'installent dans la durée. En cas de vacante de poste, les publications feront suite au plus tôt.

## 3 ≥ PRÉSENTATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PDC) 2025

La direction a présenté le Plan de Développement des Compétences 2025.

En Côte d'Azur, le déploiement d'Openmedia a constitué une part très importante de la formation, ce qui représente 1904 heures suivies sur les 3054 en 2025.

287 heures ont concerné l'information, les programmes et le numérique. Une autre part très importante du budget formation est consacrée à la prévention des risques, Santé et QVT. (322 heures). Le management et la gestion d'entreprise ont représenté respectivement 83 heures et 42 heures.

Les formations ont concerné 53% de femmes et 47% hommes.

## 4 ≥ LES VIDÉOS VERTICALES / ON AIR

*Nous sommes désormais dans la dernière ligne droite de cette expérimentation”* explique le délégué numérique chargé de faire le point. Du côté de la production, le rythme est resté soutenu, avec un total d’environ 230 vidéos verticales pour tout PACA, au dernier décompte. *“Cela montre que nous avons conservé une véritable capacité de production, avec une régularité et un niveau de qualité qui me paraissent pertinents.”* selon le délégué numérique.

*“ Ça y est, on a passé la bascule, c'est-à-dire qu'il a plus de 50 % des gens qui, aujourd'hui, s'informent par les réseaux sociaux”*

*Jérôme Comin*

L'organisation actuelle pour les productions de vidéos verticales est la suivante :

### En semaine

- 2 journalistes web à Antibes ;
- 2 journalistes web à Marseille ;
- 1 RCA numérique PACA cinq jours sur sept.

### Pendant les vacances et les week-ends

- 1 journaliste web à Antibes ;
- 1 journaliste web à Marseille ;
- supervision assurée par un adjoint du linéaire.

La direction évoque également plusieurs hypothèses d'évolution des effectifs numériques pour 2026

- un RCA Réseaux sociaux cinq jours sur sept ;
- un RCA Numérique cinq jours sur sept ;
- un RCA PACA.

Le directeur régional indique qu'à l'horizon de la fin de l'année, le dispositif actuellement expérimenté pourrait être renforcé par :

- la mobilisation d'un monteur dédié aux contenus numériques une journée par semaine ;
- l'affectation d'un demi-poste de rédacteur en chef adjoint consacré à cette activité.

## 5 ≥ VIDÉOS VERTICALES / SUITE ET FIN DE L'EXPÉRIMENTATION

Une nouvelle session de formation à la réalisation de vidéos verticales a eu lieu sur deux jours au lieu d'une précédemment.

- **Pourriez-vous préciser aux salariés le contenu de cette formation ? Et quels sont les nouveaux points abordés ?**

Le contenu de la formation est le suivant :

- la commande éditoriale,
- l'écriture,
- la réalisation,
- l'assemblage des contenus.

Le **jour 1** est consacré aux différents formats et à la narration, **le jour 2**, à la mise en pratique.

La direction précise que la formation est principalement centrée sur **le fond éditorial** plutôt que sur les aspects matériels. *“Une formation liée à une pratique et non pas une formation technique”* précise le coordinateur numérique.

Les RP ne comprennent pas pourquoi l'aspect technique ne constitue pas une part importante de cette formation. Selon eux, c'est une aberration qu'il faut absolument faire remonter à la coordination centrale. Les journalistes formés ne l'ont pas été sur l'application MOJO, n'ont pas manipulé d'UTN et n'ont reçu aucune explication quant à l'équipement de prise de son RODE.

Pendant l'expérimentation, la planification des personnels sur la réalisation de ces vidéos a été basée sur un principe de volontariat.

- **Ce principe sera-t-il conservé à l'issue de l'expérimentation ?**

« *Les discussions sont en cours avec les partenaires sociaux.* »

*Samuel Peltier*

La direction précise qu'elle attend QUE le cadre de fonctionnement soit fixé dans le cadre du dialogue social avant toute décision définitive.

- **Les assemblages réalisés à Antibes sont-ils réalisés avec Edits ou PowerDirector ?**

La direction répond que les deux logiciels sont actuellement utilisés, même si Edit demeure aujourd'hui l'outil le plus répandu en PACA et dans les 3 autres régions qui suivent l'expérimentation.

- **De quelle manière et avec quels outils, le titrage et le surtitrage sont-ils réalisés ? De nouveaux outils viennent-ils compléter le dispositif ?**

À Antibes, **le titrage et le surtitrage** continuent principalement d'être réalisés par les chargés d'édition numérique. Certains journalistes commencent néanmoins à réaliser eux-mêmes ces opérations.

La direction précise que **PowerDirector** a été relativement peu utilisé jusqu'à présent, ce qui ne permet pas encore d'en tirer un bilan précis. Une tablette est venue compléter le dispositif afin de monter plus "confortablement" avec PowerDirector. Une seconde est en attente d'abonnement.

- **La direction peut-elle préciser le cahier des charges qui définit l'écriture des vidéos verticales ?**

La direction indique que deux documents de référence ont été mis à disposition des équipes :

- une « bible » des formats existants ;
- une charte graphique définissant notamment les polices et les règles de présentation.

Ces documents ont été élaborés avec la coordination numérique nationale.

Le coordinateur numérique précise que ces supports sont **systématiquement transmis** aux nouveaux collaborateurs participant à l'expérimentation.

## **6 ≥ VIDÉOS VERTICALES / NOUVEAUX RÉDACTEURS : UN SAUT DANS LE VIDE ?**

Un journaliste issu de la première formation a cessé de prendre part à l'expérimentation.

- **La direction en connaît-elle les raisons ? S'agit-il de difficultés rencontrées par ce journaliste ?**

Le journaliste concerné aurait rencontré plusieurs difficultés techniques et aurait choisi de ne plus participer à l'expérimentation. La direction rappelle que la participation à l'expérimentation repose sur **le volontariat**.

Elle reconnaît que plusieurs difficultés ont été identifiées :

- La complexité des opérations de **sous-titrage et de surtitrage** ;
- La faible appropriation du logiciel PowerDirector ;
- Le **manque de suivi et d'interlocuteurs** disponibles.

Afin de mieux accompagner les nouveaux journalistes , **un RCA Num Réseaux Sociaux dédié à la production de vidéos verticales** est en place depuis 10 jours .

**De plus, pour accompagner les journalistes dans la pratique de Power Editor, un référent technique a été identifié (CEN en Aquitaine) par la coordination centrale.**

La direction souligne que les situations rencontrées ne relèvent pas uniquement d'un refus ou d'une difficulté individuelle. Les retours sont variés. Certaines personnes rencontrent des difficultés techniques, d'autres demandent simplement davantage de temps pour monter en compétence. La direction estime qu'un temps d'adaptation demeure nécessaire pour permettre aux journalistes de s'approprier pleinement ces nouveaux outils.

Une journaliste issue de la seconde session de formation a été planifiée pour son premier jour avec un RCA Num en TT. Elle témoigne avoir été laissée seule dès son arrivée, sans accompagnement suffisant ni explications claires sur l'organisation du travail et l'accès aux locaux et au matériel, notamment concernant la récupération des clés et l'utilisation des équipements.

Elle indique avoir rencontré de fortes difficultés d'adaptation liées à un manque de consignes et de repères opérationnels. Elle mentionne notamment des procédures jugées confuses ou insuffisamment expliquées.

Durant ses deux premiers jours, elle affirme avoir produit des contenus finalement non diffusés, ce qu'elle décrit comme une expérience particulièrement déstabilisante.

- **Comment la direction justifie-t-elle la planification des premiers jours de cette journaliste ? Quels objectifs sont poursuivis par ce type de dispositif ? Plus largement, quelle est l'utilité du DUERP lorsque les principes élémentaires de bon sens en matière d'organisation du travail ne semblent pas appliqués ?**

Cette journaliste a été formée avec son téléphone professionnel et pas sur un UTN.

- **Comment expliquer qu'une personne ne soit pas formée à l'utilisation de l'équipement qu'elle sera amenée à utiliser dans le cadre de ses fonctions ?**

Le coordinateur reconnaît **une erreur qui ne doit pas se reproduire**. Le RCA numérique était en télétravail, de même que le CEN, avec une personne planifiée pour son premier jour de tournage de vidéo verticale. La présence d'un RCA Réseaux Sociaux va éviter ce genre de problème.

La direction concède qu'il y a une question de planification. **Sur un service, en général, trois quarts d'un service est en TT ce n'est pas souhaitable.**

*“Il y a eu des conjonctions de situations. Le RCA num et le CEN étaient tous deux en télétravail ce jour-là. Et il s’agissait d’une première vacation d’une personne nouvellement formée. Il ne faut plus qu’on se retrouve dans cette situation. Nous allons le rajouter sur la fiche de poste RCA VV.”*

*Jérôme Comin*

Concernant le fait que la formation soit faite à partir de téléphone professionnel (modèle plus ancien que les UTN) le coordinateur numérique répond ne pas avoir été informé que “ cela posait le problème.”.

Les RP martèlent, à nouveau, que la formation est insuffisante. Qu’il est impossible pour un salarié volontaire d’être opérationnel sur la réalisation de vidéos verticales sans avoir reçu de formation suffisante, sans avoir expérimenté l’application MOJO et le kit son RODE. Ces remarques avaient déjà été formulées à la direction lors des précédentes réunions.

**Le coordinateur numérique transmettra cette remarque à la coordination régionale.**

Cette journaliste a de sa propre initiative réalisé un document afin que d’autres journalistes ne vivent pas cette situation stressante.

- **Est-ce que la direction peut se saisir de ce type d’initiative ?**

Les personnes volontaires pour expérimenter les vidéos verticales ont des profils très variés : certaines n’ont jamais utilisé de caméra, d’autres n’ont aucune expérience dans la production de contenus web.

Le coordinateur numérique souhaite la mise en place de ce type de document ressource.

- **La direction pourrait-elle prendre en compte cette différence et adapter les futures formations en conséquence ?**

Le coordinateur numérique **transmettra cette remarque à la coordination régionale.**

- **La direction martèle à chaque réunion qu’il faut « emmener tout le monde vers le numérique ». Quelles sont les stratégies d’accompagnement qui semblent encore déficientes ?**

La mise en place du RCA Réseau Sociaux devrait le permettre.

Les RP remarquent qu'un travail reste à mener auprès des monteurs d'Antibes et Nice.

## 7 ≥ VIDÉOS VERTICALES / UN NOUVEAU RCA !

Un RCA "Réseaux sociaux", chargé de toute la région PACA, est désormais planifié cinq jours sur sept. La région anime actuellement 10 canaux sociaux : une chaîne YouTube PACA, un compte TikTok PACA, deux comptes Facebook, deux comptes Instagram, deux comptes X et deux comptes Threads.

L'activité éditoriale sur ces plateformes repose sur la publication de contenus nombreux et diversifiés (stories, reels, shorts, lives, carrousels, albums photo, etc.), dont le volume varie selon l'actualité.

Cette activité comprend également la gestion des messageries, la mise en ligne des PAD JT ainsi que la réalisation des formats verticaux.

- **Au regard du nombre de tâches concernées, pourquoi la direction n'a-t-elle pas envisagé cette planification avant le lancement de l'expérimentation des vidéos verticales ? Une telle anticipation aurait permis d'éviter une surcharge de travail importante pour les RCA Num et les CEN, ainsi que les tensions apparues au sein du service.**

La direction indique que cette évolution résulte directement des enseignements tirés de l'expérimentation des vidéos verticales. **100 vidéos verticales** ont déjà été réalisées en Côte d'Azur. **Samuel Peltier précise que ce nouveau poste répond à un besoin identifié comme urgent.**

Selon la direction, les mêmes constats ont été établis dans les quatre régions participant à l'expérimentation.

*« Il y a une baisse de charge, ça donne de l'oxygène. Un nouveau flux se met en place pour les réseaux sociaux. »*

*Samuel Peltier*

Jérôme Comin explique que le RCA Réseaux Sociaux dispose désormais d'une vision globale de l'activité numérique régionale. **Les RCA Num actuellement en poste assureront une rotation sur cette fonction et pourront être remplacés ponctuellement par d'autres journalistes habitués à la fonction.**

Le délégué numérique insiste à nouveau la nécessité d'assurer **une régularité dans les publications**. « *Au moins 7 contenus par jour. Sur Instagram, nous avons des créneaux privilégiés (8h, 12h, 13h, 14h, 16h, 18h) mais l'actualité reste prioritaire.* » Concernant l'avenir du dispositif, les discussions sont en cours.

Le directeur régional précise également que **les vidéos enrichies n'ont pas été testées en Côte d'Azur**, car les monteurs n'ont pas participé à cette phase de l'expérimentation.

- **Cette organisation est-elle destinée à être maintenue à l'issue de l'expérimentation des vidéos verticales ?**

Aucune décision définitive n'a encore été prise. Le maintien du dispositif dépendra notamment des conclusions de l'expérimentation qui **se termine le 28 juin** et des arbitrages à venir.

Les RP prennent acte de la création de ce poste, tout en soulignant que cette mesure intervient tardivement au regard des difficultés liées à la surcharge de travail, signalées à plusieurs reprises et relativement tôt par les équipes concernées.

## **8 ≥ VIDÉOS VERTICALES ET MONTAGE : OÙ EN EST-ON ?**

Une réunion dédiée au montage s'est tenue le lundi 8 juin, afin de faire un point sur la contribution des monteurs à la production des vidéos verticales. Pour rappel, les quatre monteurs ayant suivi la première session de formation au montage ont depuis mis fin à leur participation à ce dispositif.

Le statu quo sera maintenu jusqu'à la fin de l'expérimentation des vidéos verticales.

- **Une organisation a-t-elle d'ores et déjà été envisagée pour la suite ? Plus largement, quel rôle les monteurs seront-ils amenés à jouer dans la production de contenus destinés aux réseaux sociaux ?**

La direction affirme qu'à l'issue des réunions tenues avec les équipes, le principe retenu reste celui du **statu quo jusqu'à la fin de l'expérimentation**.

Pour rappel, **la première proposition** consistait à réserver **une demi-journée de montage** dédiée à la **verticalisation des contenus issus du linéaire**, avec possibilité de basculer sur l'actu en cas d'actualité urgente et avec accord du chef de centre.

Lors de la réunion du 8 juin, **une proposition similaire** leur a été faite.

Cette proposition a été **très mal reçue par des monteurs**. Ils ont eu le sentiment de pas avoir été entendus, ni considérés avec cette proposition semblable à celle qu'ils avaient refusée.

Cette proposition suscite également **une vive réaction et incompréhension de l'équipe des RP** qui insiste sur le mal-être des personnels monteurs qui volontaires, se sont sentis piégés.

Ce point a fait l'objet d'échanges soutenus et vifs, et la direction a finalement proposé un nouveau cadre. **Le directeur régional affirme qu'il n'est pas question de revenir à l'organisation déployée début 2026**, qui avait fortement affecté la production des journaux.

*“Non ! On n’interrompt pas les monteurs. On s’engage pour dire que le monteur qui est programmé sur de la verticalisation, on ne l’affecte pas ailleurs. »”*

*Samuel Peltier*

La direction envisage la planification **d'un monteur supplémentaire, en plus des effectifs de montage d'actu, un jour par semaine**. Il est précisé que lorsqu'aucun monteur est planifié sur cette activité, aucune verticalisation ne sera réalisée.

À titre d'exemple, à **Marseille**, un monteur numérique est actuellement programmé chaque jeudi afin de produire des extraits destinés aux réseaux sociaux, comme la chaîne « La Hype » et à l'assemblage de vidéos verticales.

## **9 ≥ ET LA VERTICALISATION DES REPORTAGES ?**

Lors des formations, il a été indiqué aux monteurs que la verticalisation d'un reportage ne se limite pas à une simple adaptation de format, consistant à passer du 16/9 au 9/16. Elle implique également une réécriture du contenu et une modification de la construction éditoriale du sujet afin de l'adapter aux usages des réseaux sociaux.

- **L'éditorialisation ne relève-t-elle pas d'une compétence éditoriale liée à la détention d'une carte de presse ?**

La direction distingue plusieurs situations :

### *Cas n°1*

La transformation d'un reportage complet du format 16/9 vers le format 9/16 avec ajout de sous-titrages et surtitrages. Selon la direction, cette situation représente environ 80 % des cas.

### Cas n°2

La transformation d'un reportage du linéaire dont **l'accroche n'est pas adaptée aux usages des réseaux sociaux**. Dans ce cas, un « hook », ce qui signifie les premières secondes, est ajouté en ouverture. La direction précise que cette accroche est réalisée sous la responsabilité du RCA Num

### Cas n°3

**La réécriture plus importante du sujet.** Dans cette situation, les modifications sont réalisées en lien avec le journaliste auteur du sujet et sous validation éditoriale.

- **La réalisation de vidéos verticales ne constitue-t-elle pas une compétence complémentaire pour les monteurs ?**

Les représentants du personnel rappellent qu'une différence de traitement entre les monteurs du réseau n'est pas raisonnable.

À Antibes, les monteurs ont eu connaissance de la part de leurs homologues de Reims, que ces derniers bénéficiaient d'une prime UCC dans le cadre de leurs activités numériques. Ils considèrent que l'accord doit être appliqué de manière uniforme dans le réseau.

La directrice des Ressources Humaines déclare avoir contacté son homologue du Grand-Est qui lui a affirmé que **“la verticalisation ne génère pas de droit à la prime UCC”**.

*« L'UCC ne s'applique pas à Reims et Strasbourg pour de la verticalisation. » Marilyne camacho.*

Les représentants du personnel sont préoccupés par l'absence d'harmonisation entre les régions concernant la reconnaissance de cette activité et les éventuelles compensations associées. Une clarification officielle est souhaitable.

**En conclusion de cette expérimentation**, les RP rappellent qu'à son lancement, quatre monteurs et quatre journalistes s'étaient engagés dans cette démarche avec enthousiasme et conviction. Toutefois, leur motivation a été rapidement entamée par les conditions de mise en œuvre du projet. Les RP interpellent la direction sur les modalités d'accompagnement humain prévues dans le cadre de ce déploiement.

## 10 ≥ PAS DE REPORTAGE POUR UN CARAMBOLAGE XXL

Le 2 juin à 14h, un carambolage de grande ampleur a impliqué 22 véhicules et fait 37 blessés.

L'encadrement n'a pas pris conscience de la nécessité d'une couverture complète, se limitant à la production d'un OFF.

Pourtant, le fil WhatsApp de la rédaction était alimenté par le rédacteur en chef par intérim et de nombreux collaborateurs, dès le début, montrant l'ampleur des dégâts et des personnes impliquées, alors que des similitudes avec l'attentat de Nice sont évoquées.

- **La direction a-t-elle fait un point sur l'enchaînement des événements qui ont abouti à cette couverture ? En a-t-elle tiré des conclusions pour que cela ne se reproduise pas ?**

“C'est une erreur dans la décision de l'encadrement de la rédaction ce jour-là”, reconnaît sans hésiter la direction. Cet événement aurait nécessité l'envoi d'une équipe sur le terrain et, à minima, la réalisation d'un sujet.

Elle indique qu'un retour d'expérience a été effectué et que des conclusions ont été tirées afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise.

Toutefois, la direction précise que les analyses peuvent diverger sur l'appréciation éditoriale des événements et rappelle la nécessité d'une vigilance accrue de tous dans le traitement de l'actualité, avec l'appui des rédacteurs en chef adjoints non titulaires, du rédacteur en chef et des équipes de la rédaction. Le directeur régional rajoute “Le fait que des journalistes viennent exprimer leur opinion aux rédacteurs en chef adjoints est une bonne chose.”

*« On a tous été confronté à ce moment dans une rédaction, et on prend l'initiative d'intervenir, car on pense que la rédaction en chef ne prend pas la bonne décision. On ne reprochera jamais à un journaliste de s'autosaisir. »*

*Samuel Peltier*

La direction considère comme positif le fait que des journalistes puissent alerter les rédacteurs en chef adjoints lorsqu'ils estiment qu'une décision éditoriale mérite d'être réévaluée.

Les RP estiment que ce type de dysfonctionnement peut également être considéré comme une conséquence de l'instabilité actuelle de l'encadrement rédactionnel

- **Pourquoi, dans ces conditions de manquement, a-t-il été reproché au JRI, seul sur le terrain, de ne pas avoir fait d'itw ?**

Selon le rédacteur en chef, aucun reproche n'a été formulé à l'encontre du JRI concernant l'absence d'interview réalisée sur place.

Contacté à l'issue de la réunion, celui-ci confirme qu'aucun reproche ne lui a jamais été fait et qu'il n'a jamais demandé à ce que ce point soit relevé en IRP. Les RP s'excusent pour cette erreur, due en partie à l'envoi tardif de la question par son auteur.

#### Changement d'organisation pour l'envoi des questions

Afin d'éviter que cette situation se reproduise les RP décident de modifier leur fonctionnement pour l'envoi des questions.

Notre équipe tient à échanger, au maximum, avec les personnes concernées par les questions. Et prennent justement une journée de délégation en présentiel dans cet objectif le mardi qui précède la réunion du jeudi.

Or, certains salariés envoient leurs questions, dans les heures, voire les minutes, qui précèdent la deadline d'envoi à la direction. (le jeudi à 14h une semaine avant que ne se tienne la réunion)

Ce fonctionnement ne permet pas aux RP de travailler correctement sur les questions transmises avant leur envoi à la direction.

**Désormais, dans l'intérêt de tous les salariés, les RP fixent la date limite de réception des questions du personnel aux RP au MERCREDI 12h de la semaine qui précède la réunion.**

- **La direction peut-elle rappeler quelles sont les conditions qui déterminent l'envoi d'un JRI, seul, ce qui doit être de l'ordre de l'exception : illustrations sans risques et conséquences pour sa sécurité, actu "brûlante" (faits divers, attentats, accidents, incendies...)**

La direction rappelle que l'envoi d'un JRI seul peut être envisagé dans certaines situations d'actualité immédiate ou d'actualité dite « brûlante », notamment lors de faits divers, accidents, incendies ou événements nécessitant une intervention rapide.

Les échanges concernant cet accident d'Antibes publiés sur le fil WhatsApp de la rédaction entre 14h et 16h58 (entre les membres de la rédaction, le RC et les RCA) ont disparu à posteriori.

- **Comment cela est-il possible ? Qui a pris cette décision et pour quelle raison ?**

La direction indique que la disparition des messages serait liée à l'activation de la fonctionnalité de **messages éphémères** de l'application WhatsApp. Cette fonctionnalité peut être activée ou désactivée par les utilisateurs et affirme qu'aucune volonté d'effacer des échanges n'a été constatée.

## **MESSAGES ÉPHÉMÈRES ! PRUDENCE !**

Lorsque vous activez un paramètre “message éphémère” sur un groupe WhatsApp, ce paramètre s’applique non pas uniquement à votre compte mais à l’ensemble des posts du groupe.

Ce paramètre est modifiable par chaque membre du groupe et n’est pas restreint aux administrateurs de celui-ci.

## **11 ≥ LE PLANNING DU MONTAGE QUAND MARSEILLE PILOTE**

À plusieurs reprises, lors des week-ends communs pilotés par Marseille, les monteurs de Côte d’Azur ont été planifiés jusqu’à 19 heures. Pourtant, des modifications ou des compléments peuvent être demandés jusqu’au début du JT.

- **La direction envisage-t-elle de revoir cette organisation afin de garantir la disponibilité des moyens de montage jusqu’à la mise à l’antenne du JT ?**

La direction indique qu’une nouvelle proposition d’horaires a été élaborée par la cheffe de centre et a été favorablement accueillie par les équipes du montage.

Cette organisation prévoit désormais qu’un monteur puisse terminer son service à 19 h 30 lorsque Marseille pilote les week-ends communs.

## **12 ≥ LA PLANIFICATION DES MONTEURS DE LA LOCALE DE NICE**

Un monteur de Marseille a été programmé au BRI le jeudi de l’Ascension.

- **Cette vacation a-t-elle été proposée aux monteurs de la locale ?**

La direction explique qu’il s’agissait d’un salarié en CDD déjà présent sur le reste de la semaine.

Elle précise que l’un des monteurs de la locale était absent toute la semaine et l’autre avait demandé à bénéficier d’un pont du jeudi au dimanche.

Après vérification auprès des monteurs concernés, les RP précisent que l’un des monteurs avait bien demandé à bénéficier d’un congé le vendredi, dans la mesure où la locale était fermée, mais que celui-ci n’avait pas demandé explicitement à être OFF tout au long du week-end.

- **Ces derniers peuvent-ils au même titre que les monteurs du BRI demander à travailler les jours fériés ?**

La direction répond par l'affirmative et précise qu'un des monteurs de la locale a déjà formulé ce type de demande, laquelle a été acceptée.

Après concertation avec les monteurs concernés, les RP demandent à la direction d'inclure les monteurs de la locale dans les rotations des jours fériés, sans que ceux-ci aient à formuler de demande.

- **De la même manière, serait-il possible d'inclure les monteurs de la locale de Nice, sur les roulements de week-end lors des vacances scolaires ?**

La direction indique que cette possibilité existe déjà. Lorsque des besoins subsistent durant les week-ends, un courriel est adressé à l'ensemble des monteurs, y compris à ceux de la locale de Nice.

Cette participation reste conditionnée aux besoins du service, aux congés déjà accordés et aux demandes d'absence enregistrées.

## **13 ≥ UN MONTAGE, C'EST COMBIEN ?**

Dans le cadre de la couverture du dixième anniversaire de l'attentat de Nice, plusieurs modules de six minutes ont récemment été programmés.

Dans un premier temps, il a été demandé aux journalistes et aux monteurs de réaliser ces sujets de six minutes dans le cadre d'une seule journée de montage, mixage compris.

- **La direction mesure-t-elle les conséquences d'une telle réduction des délais de fabrication ?**

Les représentants du personnel constatent que cette organisation place l'ensemble des intervenants dans une situation de forte tension et s'interrogent sur les objectifs poursuivis par cette démarche.

Le directeur régional confirme que la réalisation d'un module de 6' nécessite bien 2 jours de montage.

Les RP rappellent que les standards habituels de fabrication reposent sur un volume moyen d'environ 3'30 montées par jour.

A titre d'exemple, les EDR de 8 minutes sont planifiés avec 2 journées de montage.

- **Dans ce contexte, quelles motivations ont conduit la direction à retenir une organisation intenable pour ces modules de six minutes ?**

La direction indique que les modules étaient initialement prévus pour une durée de cinq minutes avant d'être portés à six minutes. Elle affirme que les services chargés de l'organisation n'avaient pas pleinement connaissance du format définitif.

Les représentants du personnel contestent cette analyse et considèrent que la difficulté était connue dès la planification; La question de fond reste entière : comment en est-on arrivé à envisager qu'un module de 5 ou de 6 minutes puisse être monté en une seule journée ?

La direction précise que l'organisation a finalement été modifiée dès que les difficultés ont été signalées.

## **14 ≥ ACTU 12/20 ... ENCORE**

Le 26 mai dernier, une équipe planifiée en 12/20 est partie dans la Loire suivre le match Saint-Étienne – Nice.

- **Pourquoi avoir planifié une équipe de 12/20 pour suivre ce match alors que les 12/20 doivent rester proches d'Antibes et de Nice pour faire des directs si besoin ?**

La direction répond que la composition de l'équipe correspondait aux enjeux éditoriaux du reportage. Elle précise qu'il était possible de mobiliser une équipe d'Actu 9 si un duplex était nécessaire.

Le 3 juin, aucune équipe d'actu 12/20 n'était planifiée, il y avait pourtant un duplex à réaliser.

- **Pour quelles raisons ?**

La direction indique que ce type de situation peut se produire de manière occasionnelle. Dans ce cas, une équipe de la locale ou une équipe d'Actu 9 peut assurer le duplex du JT soir. Le 8 juin, une partie du binôme prévu sur l'actu 12/20 est partie suivre un match de basket à Nanterre.

- **Pourquoi avoir planifié une 12/20 pour aller en Île-de-France ?**

La direction précise que cette couverture était conditionnée aux résultats sportifs du samedi. Elle ajoute qu'un JRI demeurerait disponible pour assurer un éventuel duplex avec un journaliste de la locale.

- **Comment se fait-il que plusieurs actu 12/20 aient été transformées en actu sport avec déplacements lointains à la clef ?**

La direction considère que l'actualité sportive justifiait ces déplacements.

- **L'actu 12/20 n'était-elle plus nécessaire ? Que compte faire la direction pour remédier à ces dysfonctionnements ?**

La direction affirme que l'Actu 12/20 demeure indispensable. Elle qualifie les situations évoquées d'exceptions ponctuelles qui ne remettent pas en cause le dispositif.

## **15 ≥ LA REDACTION EN CHEF ?**

Le rédacteur en chef (en poste) a été vu à une des montées des marches du Festival de Cannes, ainsi qu'à la soirée festive de la presse devant les collaborateurs qui y travaillent et de nombreuses personnalités.

De plus, il a sollicité le maire d'Antibes, où est implantée la station, afin de faire partie de sa liste aux élections municipales. Il a également participé à une soirée dans le théâtre de cette même ville pour présenter une pièce qu'il monte, en ayant préalablement demandé à un CDD ( qui a refusé) de venir filmer gratuitement une répétition ...

- **Cette attitude est-elle acceptable pour la direction ?**

La direction rappelle que les activités exercées par un salarié dans le cadre de sa vie privée pendant un arrêt de travail ne relèvent pas de son champ de contrôle.

- **Ce comportement serait-il toléré pour un journaliste ?**

La direction apporte la même réponse.

- **Comment se fait-il que ce rédacteur en chef absent depuis de longs mois signe toujours les éditions du JT alors que cette fonction est assurée par un rédacteur en chef adjoint ?**

La direction indique que cette situation est conforme aux dispositions actuellement en vigueur pour la signature des JT, car le salarié est toujours titulaire de son poste de rédacteur en chef.

- **Pour quelle raison aucun rédacteur en chef n'a-t-il, à ce jour, été nommé à Antibes ?**

La direction répond qu'un remplacement n'est pas possible dans cette situation. Elle rappelle qu'un salarié en arrêt maladie demeure titulaire de son poste. Un rédacteur en chef licencié peut être remplacé, mais en aucun cas un rédacteur en chef en arrêt maladie.

Les RP considèrent que les activités exercées publiquement par un rédacteur en chef sont susceptibles d'avoir des répercussions sur l'image de l'entreprise, eu égard aux responsabilités et à la visibilité attachées à ses fonctions.

***Les RP attirent l'attention sur la question relative à un salarié en CDD, qui soulève une difficulté de méthode.***

***Le salarié concerné a pris contact avec les RP afin de préciser qu'il n'avait pas été consulté préalablement à l'utilisation d'éléments le concernant dans le cadre de cette question. Il indique avoir évoqué cette situation lors d'un échange privé avec un autre salarié, sans souhaiter que ces informations soient relayées ou portées à la connaissance de l'instance.***

***Les RP regrettent cette situation et présentent leurs excuses au salarié CDD concerné. Ils précisent que cette erreur est notamment liée à la transmission tardive de la question, qui n'a pas permis les vérifications habituelles avant sa diffusion.***

#### Changement d'organisation pour l'envoi des questions

Afin d'éviter que cette situation se reproduise, les RP ont décidé de faire évoluer les modalités de transmission des questions.

Notre équipe tient à échanger avec les salariés concernés par les sujets portés en instance. À cette fin, une journée de délégation en présentiel est notamment consacrée, le mardi précédant la réunion du jeudi, à la préparation des dossiers et à la collecte des éléments nécessaires.

Or, si les questions nous parviennent que quelques heures avant la date et l'heure de la limite légale d'envoi à la direction, le jeudi de la semaine précédant la réunion à 14h (5 jours ouvrés), nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les échanges préalables nécessaires avant l'envoi des questions.

**Désormais, dans l'intérêt de tous les salariés, les RP fixent la date limite de transmission des questions du personnel aux RP au MERCREDI 12h de la semaine qui précède la réunion (6 jours ouvrés).**

## 16 ≥ LE FESTIVAL DE CANNES

Aucune réunion préparatoire relative à la couverture du Festival de Cannes n'a été organisée cette année.

- **La direction peut-elle s'engager à associer les équipes à une réunion de préparation lors de la prochaine édition de l'événement ?**

La direction reconnaît que la période précédant le Festival était particulièrement chargée et s'engage à organiser une réunion préparatoire pour les prochaines éditions.

Les RP précisent qu'il est regrettable qu'une nouvelle fois, aucune réunion n'a été prévue concernant la couverture de la commémoration des attentats du 14 juillet 2016.

## 17 ≥ L'ENQUÊTE PARITAIRE

Suite à deux déclarations d'accident du travail déclarées en juin 2025, une enquête paritaire a été menée.

- **Quelles sont les conclusions ?**

La direction indique ne pas avoir encore reçu le rapport final de cette enquête.

## 18 ≥ UN NOUVEAU MODULE APPARAÎT SUR LE PLANNING

Un nouveau module est apparu sur le planning. L'un d'entre eux s'appelle « Les Ateliers de Jacqueline ».

- **La direction peut-elle indiquer à quoi correspond ce nouveau module ? Quel est son contenu et les moyens mis en œuvre pour sa réalisation ?**

La réponse a été apportée dans le point antenne.

## 19 ≥ DES RTE MAL PLACÉS SUR LES PLANNINGS ?

À plusieurs reprises, des salariés se sont vu imposer des RTE alors qu'ils étaient dans le cadre normal de leur activité professionnelle. Les représentants du personnel souhaitent attirer l'attention de la direction sur les situations suivantes :

### Situation n°

Deux collaborateurs ont assuré la couverture du JT commun réalisé au Stade de France à l'occasion de la finale de la Coupe de France. Le jour de l'événement, ils ont pris leur service à 6 heures à la locale de Nice et ont achevé leur tournage à 1 heure du matin.

Le lendemain, leur vol retour était programmé à 11 heures. Ils sont arrivés à la locale de Nice à 16 heures et ont quitté les locaux à 17 h 30 après avoir procédé au rangement du matériel.

Or, des RTTE avaient été positionnées sur leur planning dès la publication de celui-ci, le vendredi précédent.

## **Situation n°2**

Une journaliste a pris son service dans la matinée et devait assurer l'enregistrement d'une émission dans les locaux d'Antibes au cours de l'après-midi. Victime d'un malaise, elle n'a pas été en mesure de réaliser cet enregistrement. Elle a néanmoins assuré plusieurs tâches professionnelles, notamment en informant les invités de l'annulation de l'émission.

Dans un premier temps, il lui a été demandé de produire un arrêt maladie. Puis une RTTE, et ensuite une demi-RTTE, ont été positionnées sur son planning. Après plusieurs échanges, le rédacteur en chef a résolu le problème

- **Au regard de ces situations, la direction peut-elle préciser les critères et les règles appliqués pour l'imposition de RTTE lorsqu'un salarié a effectué tout ou partie de son activité professionnelle au cours de la journée concernée ?**

La direction indique qu'aucune RTTE n'a finalement été posée dans les situations évoquées. Elle précise que l'organisation d'activité doit échanger avec les responsables hiérarchiques afin de vérifier **la réalité du temps de travail effectué** et d'éviter des situations mal comprises par les équipes.

- **Les demi RTTE sont-elles possibles à France 3 ?**

La responsable des ressources humaines confirme que ce dispositif existe, mais précise toutefois que les situations décrites ne justifiaient pas son utilisation.

**Les RP regrettent qu'il ait fallu de nombreux échanges pour que les RTTE initialement envisagées soient finalement retirées. Ils considèrent qu'il s'agit d'une évolution préoccupante.**

## 20 ≥ QUESTIONS SUR LA MÉDECINE DU TRAVAIL

- **Est-ce qu'un employeur peut obliger un salarié à se rendre à un rendez-vous de la médecine du travail ?**

La direction rappelle que l'intervention de la médecine du travail s'inscrit dans un cadre réglementaire précis. L'employeur peut solliciter une visite auprès de la médecine du travail en dehors des rendez-vous périodiques, et que celui est **obligatoire**.

Elle rappelle qu'il s'agit d'une obligation prévue par l'accord collectif de France Télévisions.

- **Quelle est la procédure de mise au point d'un mi-temps thérapeutique ?**

Lorsque le médecin traitant d'un salarié lui prescrit un temps partiel pour une reprise de son activité, appelé temps partiel thérapeutique, **le médecin du travail organise les conditions de reprise** et les aménagements éventuels du temps de travail, sur la base des préconisations médicales. Il ne se limite pas à valider ces dispositions, mais participe à leur mise en œuvre opérationnelle

*Lien de l'[extrait de l'accord collectif](#)*

## 21 ≥ BUG VALIDATION CONDUCTEUR LOCALE DE NICE

- **Le bug qui empêche la validation du conducteur de la locale de Nice par l'assistante de la locale est-il en cours de résolution ?**

La direction indique que la situation est réglée depuis le mardi précédant la réunion et tient à saluer la mobilisation des équipes techniques, dont l'implication a permis d'aboutir à ce résultat.

Les RP tiennent à préciser que la redondance de cette question lors des dernières réunions de l'instance était motivée par les préoccupations vis-à-vis de la salariée en charge de cette validation, ainsi que par la nécessité de trouver une solution pérenne à un dysfonctionnement technique ayant des conséquences importantes sur son activité.

En aucun cas, il s'agissait de mettre en cause le travail de l'équipe technique. Si elle en a été affectée, les RP lui présentent leurs excuses et la remercient également d'être parvenue à résoudre le problème.

## 22 ≥ LE TEMPS PASSE, LA RÉGIE CONTINUE DE VIEILLIR

- Dans l'attente de la mise en service d'une nouvelle régie, quelles dispositions la direction prévoit-elle afin d'assurer la production et la diffusion sécurisées du JT Côte d'Azur ?

La direction annonce :

- le remplacement de la console audio,
- le remplacement de la grille centrale.

Les travaux seront réalisés lors du dernier week-end d'août.

À cette occasion, Marseille assurera exceptionnellement le pilotage durant trois jours consécutifs, dès le vendredi.

## 23 ≥ LOCATION D'UNE VOITURE POUR UN DÉPLACEMENT HORS RÉGION

Le 16 mai dernier, une équipe a effectué un déplacement hors région afin de couvrir le match St Etienne/Nice en utilisant une voiture de location.

- Quels motifs ont conduit à la location d'un véhicule alors qu'une Citroën C4, adaptée à ce type de déplacement, était initialement prévue pour cette équipe ?

La direction indique que la location du véhicule utilisé pour le déplacement à Saint-Étienne a été motivée pour **des raisons de sécurité**.

L'objectif était d'éviter l'utilisation **d'un véhicule immatriculé dans les Alpes-Maritimes** à proximité de supporters stéphanois.

- Dans quels cas le recours à un véhicule de location est-il autorisé ou privilégié ?

Cela est autorisé lorsque notre parc auto n'est pas suffisant. La direction rappelle que les véhicules du parc restent prioritaires et que les déplacements hors région sont autorisés lorsqu'ils répondent à un intérêt éditorial identifié.

- Ce déplacement marque-t-il la reprise des tournages hors région ? Si oui, selon quels critères éditoriaux ou d'actualité ces déplacements sont-ils autorisés ?

Lorsqu'un intérêt éditorial le justifie.

- Quelle est la procédure de validation ? Et auprès de qui convient-il d'effectuer la demande ?

Pour un tournage, la validation se fait auprès du rédacteur en chef.

Pour une voiture, la validation se fait auprès du cadre technique avec l'accord du rédacteur en chef.

## 24 ≥ DEMENAGEMENT

Le déménagement du BRI de France 3 Côte d'Azur dans les studios de la Victorine devait s'accompagner de la création d'un tiers lieu.

- **La direction peut-elle préciser où se trouvera ce tiers-lieu ?**

La direction indique que **la réflexion sur le tiers-lieu se poursuit**. Aucune localisation définitive n'a encore été arrêtée. Les secteurs d'Antibes et de Cannes demeurent privilégiés.

La réflexion va se poursuivre **dans les prochains mois**. Ce choix doit se faire au plus près de la date d'installation, car il est impossible de s'engager sur une location deux ans à l'avance (environ).

- **Ce tiers-lieu sera-t-il accompagné d'une affectation de salariés fixe ? Si oui, quelle sera la base de sélection ?**

Non, le principe retenu repose sur une rotation des équipes.

- **Quel sera le dimensionnement et l'utilisation de ce tiers-lieu ?**

La direction renvoie aux travaux conduits dans le cadre des ateliers participatifs.

- **Où en sont les travaux ?**

Les travaux de la Victorine avancent conformément au calendrier annoncé. Les fondations ont été réalisées et l'élévation des murs est en cours.

Le déménagement va impacter le porte-monnaie de nombreux salariés : perte du forfait mobilité, obligation de prendre la voiture avec un coût de carburant élevé.

- **Que propose la direction ?**

Concernant les conséquences financières du déménagement pour les salariés, la direction renvoie aux travaux conduits dans le cadre des ateliers participatifs même si **aucune mesure définitive n'est arrêtée à ce stade**.

## Conclusions 1/2

Atelier tiers-lieu

### Cannes est privilégié.

Cannes 60% (64% pour les seuls journalistes)

Antibes 40%

#### Leurs points communs :

- Position centrale sur le triangle Antibes-Cannes-Grasse et sud Var ( St Raphaël –Fréjus) gros bassin de population
- Taille similaire en termes de population
- Proches entrées et sorties autoroute

→ Prochaine étape : se rendre sur place pour un 1er avis : 3 sites pourraient correspondre, **Cannes la Bocca** sur une ancienne friche où un projet de cité du cinéma est en projet, **Bastide rouge** (tous les 2 évitent la sortie 42 souvent bouchée, car on sort à la 41) et **Sophia Antipolis**.

## Conclusions 2/2

Atelier tiers-lieu

### Le site est surtout un lieu pour couvrir l'actualité.

Actu jour 37,5%

Web 16,5%

Miroir 16,5%

Autre 30%

- La priorité doit être donnée à ceux **qui ne sont pas éligibles au télétravail**
  - Par conséquent, **les documentalistes et le personnel administratif** qui font déjà du télétravail ne seraient pas prioritaires.
- Il ne faut pas constituer un mini bri, donc pas de salle de montage, mais un poste d'Ingest et un montage miroir.
  - Par conséquent, **les monteurs candidats** au tiers lieu ne peuvent pas y prétendre.
- L'hypothèse de 1 à 2 équipes d'actu par jour suppose **un turn over** pour permettre à une majorité de volontaires d'en bénéficier. Se posera la question du matériel (type de caméra à demeure).
- Les tournages froids (dossiers, point cult ...) sont tournés **au départ du BRI de Nice** pour des raisons logistiques (voitures, caméras) et pratiques (tournage avec OPS...)

La direction annonce qu'**un nouvel atelier doit être organisé à l'automne sur les questions de temps de trajet et d'impact financier.**

- **Le déménagement est-il toujours d'actualité alors que France Télévisions n'a même plus les moyens de payer ses salariés ?**

Enfin, la direction confirme que le projet de déménagement demeure pleinement d'actualité.

## CONCLUSION

Les représentants du personnel ont particulièrement insisté sur les questions d'accompagnement des salariés, de charge de travail, de formation et de stabilité de l'encadrement.

**Prochaine réunion des  
le jeudi 9 juillet.**